

ENTER YOUTH WEEK! Nos droits Notre vie

FRANÇAIS!



La recommandation *Enter!* en bref

Strasbourg, 7-12 Juillet 2019



PRÉSIDENTIE FRANÇAISE
FRENCH PRESIDENCY

2019 MAI - NOVEMBRE
Conseil de l'Europe
Council of Europe



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Centre européen de la jeunesse

30 rue Pierre de Coubertin

67000 Strasbourg

🚊 Arrêt de tram : Parlement Européen

Tel: +33 (0)3 88 41 23 00

www.coe.int/semaine-jeunesse

#Youthcoe #Enteryouthweek #enterCOE

#nosdroitsnotrevie #socialrights #COE70 #FRprezCdE

Les textes de cette publication ne reflètent pas nécessairement l'opinion du Conseil de l'Europe.

Des ajustements au programme et aux horaires possibles.

Consultez le programme mis à jour www.coe.int/semaine-jeunesse

Crédits photos : Conseil de l'Europe, Centre Social Papin, Ville de Strasbourg

Design et mise an page : Pedro Meca

Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2019



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

Strasbourg.eu
eurometropole



En coopération avec la Présidence
française du Comité des Ministres
du Conseil de l'Europe



PRÉSIDENTIE FRANÇAISE
FRENCH PRESIDENCY

2019 NOV - NOVEMBRE
Conseil de l'Europe
Council of Europe

Assurer la durabilité de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme
dans le sud de la Méditerranée

Financé
par l'Union européenne
et le Conseil de l'Europe



UNION EUROPÉENNE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe

LA RECOMMANDATION ENTER ! EN BREF

Qu'est-ce que le Conseil de l'Europe ?

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Fondé en 1949, il comprend 47 États membres, dont les 28 membres de l'Union européenne, et célèbre cette année son 70e anniversaire.

Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

Le Conseil de l'Europe défend la liberté d'expression et la liberté des médias, la liberté de réunion, l'égalité et la protection des minorités. Il est à l'origine de campagnes sur des thèmes comme la protection de l'enfant, le discours de haine en ligne et les droits des Roms, la plus grande minorité d'Europe.

Le Conseil de l'Europe promeut les droits de l'homme par le biais de conventions internationales, comme la Convention sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique ou la Convention sur la cybercriminalité. Ses États membres n'appliquent plus la peine de mort.

6

Le Conseil de l'Europe est souvent confondu avec l'Union européenne (qui compte 28 pays membres). Si les deux organisations partagent les mêmes valeurs fondamentales – droits de l'homme, démocratie et État de droit – elles constituent néanmoins des entités bien distinctes dont les rôles diffèrent. Le Parlement européen, un des organes de l'Union européenne, est également situé à Strasbourg. Le drapeau européen adopté par l'UE a en réalité été créé par le Conseil de l'Europe en 1955 !



Palais de l'Europe, Strasbourg

Qu'entend-on par droits sociaux ?

Tout être humain, du fait de son existence même, dispose de droits qui lui permettent de vivre dans la dignité : les droits de l'homme. Ils ont été transposés en mesures de protection et garanties incluses dans des dispositions juridiques et des politiques, que les autorités de chaque État doivent respecter.

6

Les droits sociaux sont des **droits de l'homme!**

Les droits sociaux font partie intégrante des droits de l'homme. Ils portent sur les besoins essentiels pour vivre dignement ainsi que sur nos manières de vivre et de travailler ensemble. Ils reposent sur l'idée d'égalité et visent à garantir **l'accès aux biens, aux services et aux chances essentiels d'un point de vue économique et social**. Ceux-ci doivent être décents, abordables, accessibles et adaptés aux besoins de chacun. Les États doivent s'efforcer de concrétiser les droits sociaux et veiller à ne pas affaiblir les droits déjà acquis.

Les droits économiques et sociaux garantis par la Charte sociale européenne relèvent des domaines suivants :

- logement
- santé
- éducation
- emploi
- protection sociale
- intégration et participation
- non-discrimination

Ces droits existent **sans discrimination** fondée sur la " race ", la couleur, le sexe, la religion, les opinions politiques, l'ascendance nationale ou l'origine sociale.

La Charte sociale européenne garantit les droits des enfants et des adolescents à « *une protection sociale, juridique et économique appropriée* » en matière d'éducation, de santé, d'aide sociale, de logement, d'emploi, d'appartenance à une minorité et de qualité du service public.

6

Tous les droits sociaux s'appliquent aussi aux jeunes !

Qui sont les « jeunes des quartiers défavorisés » ?

Les droits de l'homme s'appliquent à tous, mais certains groupes ou individus, notamment les plus vulnérables, rencontrent des difficultés particulières pour y accéder. C'est souvent le cas des jeunes de quartiers défavorisés, en particulier de ceux qui vivent dans la pauvreté. Les infrastructures, espaces publics et services, comme les écoles, les clubs de sports et les hôpitaux, mis à leur disposition sont parfois trop loin, trop chers ou de mauvaise qualité. Leurs écoles peuvent être en sureffectif, les centres de jeunesse en mauvais état et les services de police en manque de personnel. Il en résulte alors une discrimination dans l'accès

aux droits sociaux et aux droits de l'homme, non pas à cause de *l'identité* des jeunes, mais du *lieu où ils vivent*.

④

Quartiers défavorisés : des lieux ou communautés dont les habitants subissent la pauvreté, la violence, l'exclusion et l'absence d'opportunités.

Imaginez un jeune qui ne peut pas suivre des études pour exercer le métier de son choix, qui ne bénéficie pas d'un accès internet quotidien en raison d'un coût trop élevé, qui ne peut pas inviter d'amis à manger chez lui, ou encore dont la famille subit un stress important à cause d'un chômage de longue durée ou de difficultés financières. Tout cela porte atteinte à sa santé physique et mentale et risque de l'empêcher de faire des études ou de trouver du travail.

Qu'est-ce qu'une recommandation ?

Une recommandation est un document du Conseil de l'Europe destiné aux gouvernements des États membres qui porte sur des questions relatives aux droits de l'homme, à la démocratie ou à l'État de droit. Une recommandation n'a pas de caractère contraignant mais fournit un cadre, des conseils et des propositions que les gouvernements peuvent mettre en place au niveau national.

Qu'est-ce que la recommandation *Enter !* ?

La recommandation *Enter !* a été adoptée en 2015 par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe pour remédier au fait que les jeunes de quartiers défavorisés sont plus exposés à toutes sortes de risques, notamment à une mauvaise santé physique et mentale, à la toxicomanie, à l'automutilation, à la violence et à l'exclusion.

Cette recommandation s'adresse essentiellement aux gouvernements nationaux. Toutefois, comme elle porte sur la situation des jeunes de quartiers défavorisés, l'accent est principalement mis sur les politiques locales. La recommandation a été élaborée à partir de propositions formulées par des jeunes et des travailleurs de jeunesse participant au projet *Enter !*¹.

¹ Recommandation CM/Rec(2015)3 sur l'accès des jeunes de quartiers défavorisés aux droits sociaux. Le texte intégral de la recommandation est disponible en dix langues sur le portail Internet du Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe : www.coe.int/fr/web/youth/adopted-texts

La recommandation est aussi expliquée avec des exemples dans le manuel « A prendre au sérieux » à télécharger sur www.coe.int/enter



Que préconise-t-elle ?

La recommandation *Enter !* propose des mesures politiques dans divers domaines de la jeunesse, de l'éducation et de la politique sociale. La recommandation invite principalement les États membres, dans le but de prévenir et éradiquer la pauvreté, la discrimination, la violence et l'exclusion dont sont victimes les jeunes des quartiers défavorisés, à prendre des mesures pour, notamment :

- ▶ améliorer les conditions de vie des jeunes, par exemple en investissant dans des programmes d'éducation, de formation, d'orientation professionnelle, de soins de santé gratuits et de logement social ;
- ▶ renforcer l'attractivité et l'accès à des opportunités de formation professionnelle et « d'éducation de la deuxième chance » de qualité. Les jeunes parents (en particulier les jeunes mères) devraient être encouragés à poursuivre ou à reprendre des études ou à trouver un emploi ;
- ▶ améliorer l'accès des jeunes à un logement abordable, en prenant activement en considération les besoins spécifiques en matière de logement des groupes les plus vulnérables ;
- ▶ reconnaître que tous les jeunes doivent pouvoir accéder, sur un pied d'égalité, aux infrastructures publiques comme les bureaux de poste, les aires de jeux et les centres socio-culturels ;
- ▶ adopter des programmes de cours inclusifs, centrés sur l'apprenant et tenant compte des différences entre les femmes et les hommes, afin de faciliter l'accès des jeunes à une éducation adaptée à leurs besoins ;
- ▶ apporter un soutien actif aux initiatives des jeunes et de leurs organisations qui participent à la promotion de l'inclusion sociale et luttent contre la stigmatisation et les préjugés ;
- ▶ encourager les autorités responsables à valoriser le rôle de l'éducation non-formelle, des travailleurs et des organisations de jeunesse. Les professionnels du travail de jeunesse et les organisations qui offrent des possibilités d'apprentissage non-formel doivent notamment être soutenus ;
- ▶ améliorer l'accès public aux technologies de l'information et aux services de conseils et d'information adaptés aux besoins des jeunes.

La recommandation *Enter !* souligne l'importance du dialogue entre les différentes autorités responsables au niveau local, régional et national. Généralement, les autorités locales et les travailleurs de jeunesse sont plus proches des communautés et comprennent mieux les besoins spécifiques des jeunes qui y vivent.

En outre, cette recommandation reconnaît que de nombreux jeunes de quartiers défavorisés souhaitent contribuer activement à l'amélioration de leur situation individuelle et à celle de leur communauté.



Les jeunes ne sont pas le problème, **mais une partie de la solution!**

Qu'est-ce que le processus d'évaluation ?

Cinq ans après l'adoption de cette recommandation, le Conseil de l'Europe souhaite évaluer sa mise en œuvre par les gouvernements, les autorités locales ou les organisations de jeunesse. Des informations sont recueillies à partir :

- d'une étude de documents et de mesures politiques
- d'une enquête en ligne ouverte aux professionnels des politiques de jeunesse, aux travailleurs de jeunesse et aux jeunes en général
- des avis des participants à la Semaine de la jeunesse *Enter!*.

Les résultats seront utilisés pour définir les actions et orientations futures du Conseil de l'Europe et des États membres en matière de jeunesse, c'est pourquoi vos opinions et le récit de vos expériences sont particulièrement importants. Les résultats seront soumis au Conseil mixte pour la jeunesse et au Comité des ministres.

L'évaluation dans le programme de la Semaine de la jeunesse

La Semaine de la jeunesse *Enter!* réunit des jeunes et des travailleurs de jeunesse qui participent activement aux projets liés à la recommandation. Des représentants des autorités locales seront également présents pour partager leur expérience.

Tous les participants sont invités à évaluer les résultats en utilisant des exemples des réalités locales, à faire part de leurs préoccupations, à partager leurs bonnes pratiques, et à travailler ensemble pour construire une Europe qui promeut l'accès aux droits sociaux pour tous les jeunes, particulièrement ceux qui en ont le plus besoin.

Dans le programme de la Semaine de la jeunesse cette évaluation et partage aura lieu sur trois moments :

- le mardi, dans des groupes de réflexion consacrés aux questions relevant de l'accès aux droits sociaux dans les quartiers défavorisés,
- le jeudi, pendant la préparation des conclusions et du suivi,
- pendant l'élaboration du message rédigé par les participants et adressé au Conseil de l'Europe.



Les droits sociaux – **nos droits, notre Vie!**